

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 573576 / 6557591
 Date et heure de la prise de vue : 12/02/2018 à 14:31
 Focale : 35 mm (APSC)
 Angle visuel du parc : 11°
 Eolienne la plus proche : E1, à 5 320 m

Carte 74 : Localisation du point d'analyse (Fond IGN 1 / 10 000 - Fond ortho 1 / 10 000).

Etat projeté



Photographie 214 : Photomontage depuis le quartier de La Roche à Bessines-sur-Gartempe.

Etude des angles de respiration autour de Folles

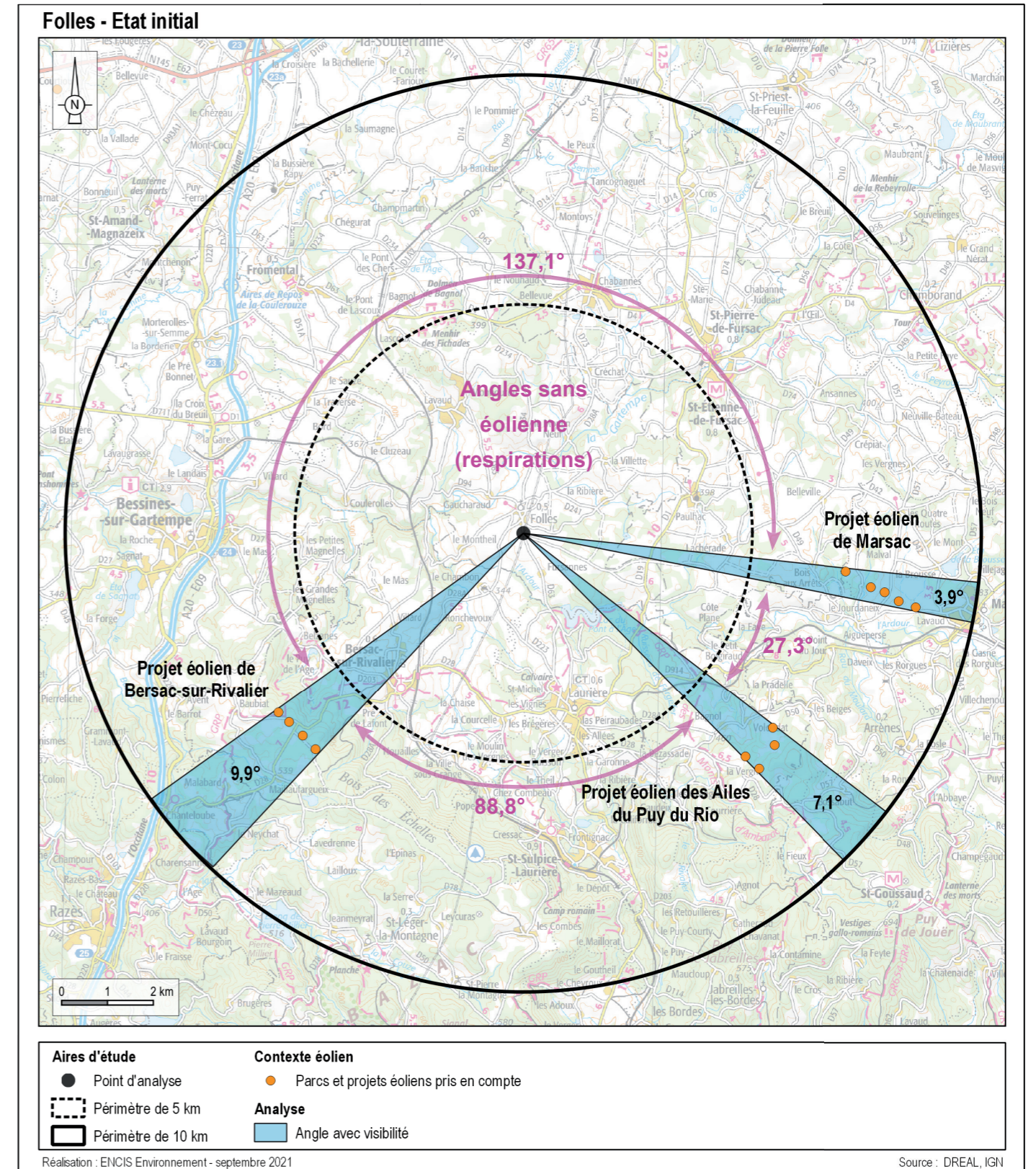
Choix du point d'analyse

Folles est un petit bourg de l'AER qui domine la vallée de la Gartempe. Le projet éolien est visible sur le relief servant de toile de fond au village. Il est perceptible partiellement depuis le centre-bourg, et de manière plus dégagée en périphérie.

Le point d'analyse choisi (correspondant au photomontage 12) est positionné au niveau de la route d'accès sud, en position dominante.

Etat initial

Trois projets situés entre 5 et 10 km sont visibles au sud. Ils ne sont toutefois pas visibles simultanément en raison des écrans et filtres végétaux, il faut se décaler de quelques mètres au nord ou au sud. Ces projets occupent des angles réduits (entre 3,9 et 9,9°) et sont séparés les uns des autres par des angles de respiration importants (27,3° et 88,8°). Etant donné leur éloignement, ces projets sont peu prégnants. Un angle de 137,1° sans éolienne est préservé.



Carte 75 : Analyse depuis Folles - Etat actuel.

Etat projeté

Comme le montre le photomontage 12, le projet éolien de Folles est visible au nord, au niveau des lignes de faite dominant la vallée de la Gartempe. L'implantation est lisible bien qu'asymétrique et les rapports d'échelle avec le relief sont équilibrés, le relief perceptible paraissant supérieur à la hauteur totale des éoliennes.

Il n'est pas en covisibilité directe avec les projets situés au sud, ceux-ci n'étant pas situés dans le même champ de vision (séparé par un angle de respiration de 77° du projet de Bersac-sur-Rivalier et un angle de 109,5° du projet de Marsac). L'ensemble de ces parcs n'est par ailleurs pas visible simultanément (cf. remarque page précédente).

Le plus grand angle sans éolienne passe de 137,1 à 109,5°.

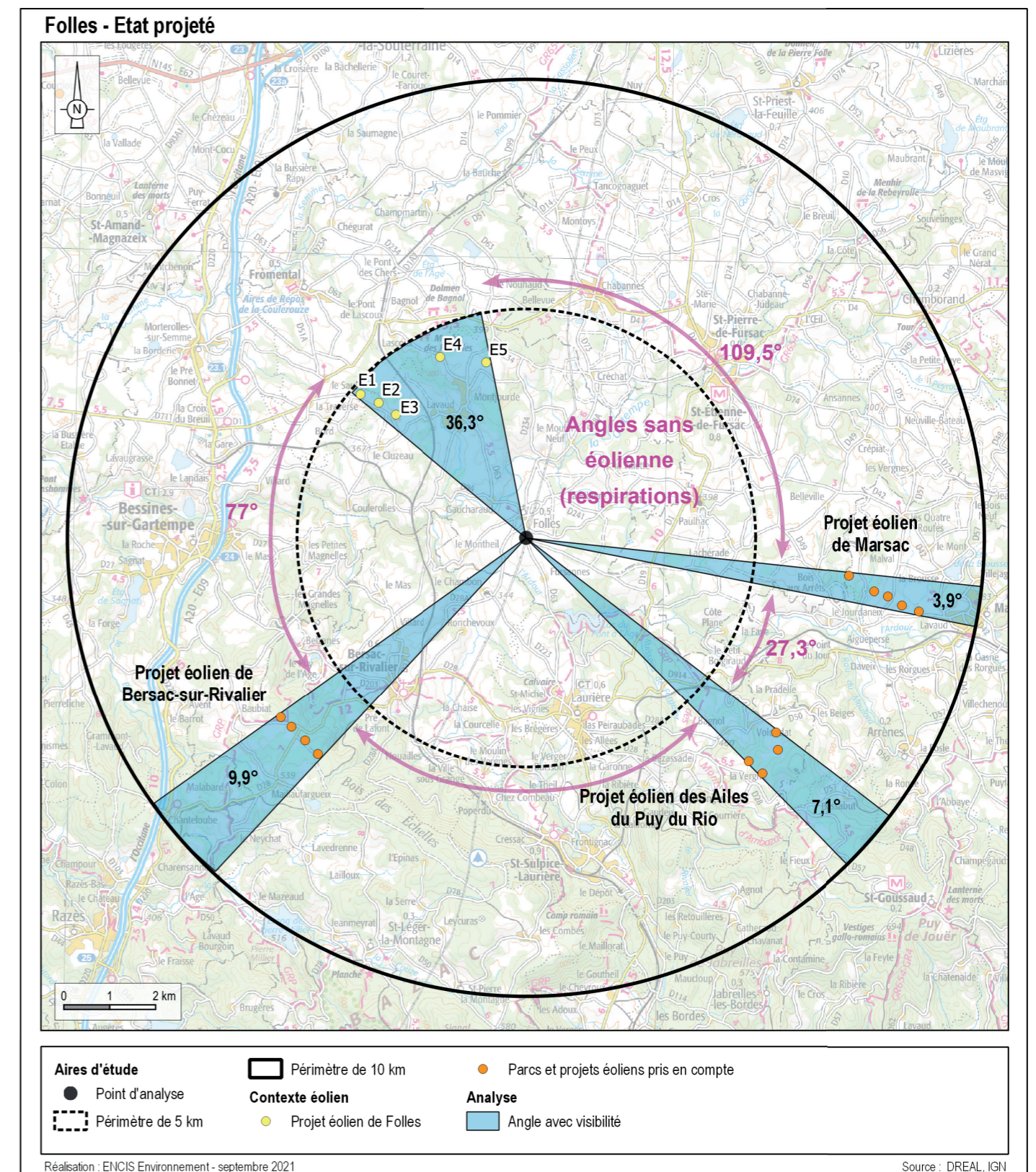
L'indice d'occupation des horizons est augmenté, de même que l'indice de densité sur les horizons occupés, qui reste toutefois très proche (2,38 au lieu de 2,45).

Le projet de Folles a un impact très faible en terme d'effets cumulés. Il n'y a pas d'effet de saturation visuelle.

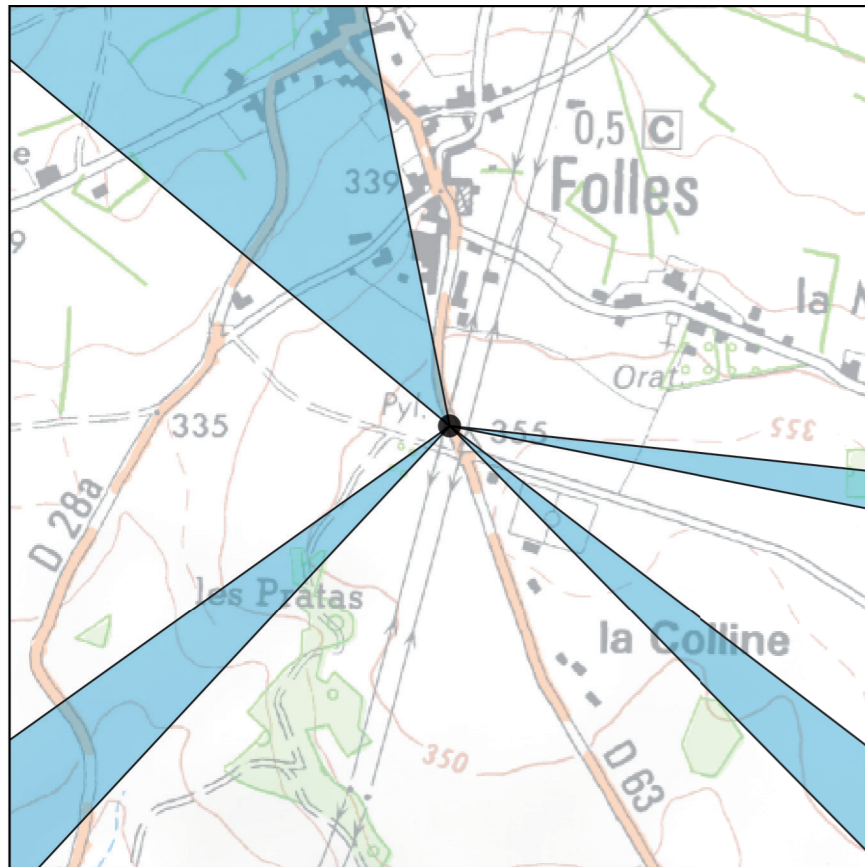
Nom du projet	Distance au point d'analyse (éolienne la plus proche / la plus éloignée)	Indice d'occupation des horizons interceptés par les parcs éoliens		Indice de densité sur les horizons occupés		Parc réellement visible
		Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Nombre d'éoliennes (B)	Indice (B/(A+A')) sans double compte	
Projet des Ailes du Puy du Rio	6883 / 7282	0°	7,1°	4	0,56	Oui
Projet de Bersac-sur-Rivalier	6549 / 6636	0°	9,9°	4	0,40	Oui
Projet de Marsac	7104 / 8730	0°	3,9°	5	1,28	Oui
Projet de Folles	3918 / 4786	36,3°	0°	5	0,13	Oui

Etat actuel	
Situation cartographique	
Occupation des horizons (A+A' sans double compte)	20,9
Densité sur les horizons occupés (B/(A+A'))	0,62
Plus grand angle sans éolienne (respiration)	137,1°
Situation réelle	
Occupation des horizons (A+A' sans double compte)	20,9
Densité sur les horizons occupés (B/(A+A'))	2,45
Plus grand angle sans éolienne (respiration)	137,1°

Etat projeté	
Situation cartographique	
Occupation des horizons (A+A' sans double compte)	57,2
Densité sur les horizons occupés (B/(A+A'))	0,31
Plus grand angle sans éolienne (respiration)	109,5°
Situation réelle	
Occupation des horizons (A+A' sans double compte)	57,2
Densité sur les horizons occupés (B/(A+A'))	2,38
Plus grand angle sans éolienne (respiration)	109,5°



Carte 76 : Analyse depuis Folles - Etat projeté.



Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 581143 / 6558023
 Date et heure de la prise de vue : 19/07/2018 à 10:11
 Focale : 35 mm (APSC)
 Angle visuel du parc : 36,3°
 Eolienne la plus proche : E3, à 3 918 m

Carte 77 : Localisation du point d'analyse (Fond IGN 1 / 10 000 - Fond ortho 1 / 10 000).

Etat projeté



Photographie 215 : Photomontage depuis l'entrée sud du bourg de Folles.

Synthèse de l'analyse des angles de respiration

L'analyse montre que les angles occupés par le projet et les autres parcs visibles simultanément sont peu importants et que ces parcs sont séparés par des espaces sans éolienne (espaces de respiration) considérables. Les covisibilités identifiées sont par ailleurs des vues relativement lointaines (projet de Folles à plus de 5 km pour la vue depuis Bessines-sur-Gartempe et autres projets également à plus de 5 km pour la vue depuis Folles), depuis lesquelles les éoliennes sont peu prégnantes. Il n'y a par conséquent pas ici d'effet de saturation visuelle.

5.4 Synthèse des impacts

5.4.1 Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

Le projet éolien s'inscrit au pied des Monts d'Ambazac, qui forment une limite physique au sud. Il se trouve en situation d'interfluve entre la vallée de la Semme au nord et la vallée de la Gartempe au sud, sur deux lignes de faite séparées par un petit vallon. Celles-ci sont bien repérables dans le paysage. Depuis le nord, elles se dessinent avec en arrière-plan la silhouette sombre et bleutée des Monts d'Ambazac et de St-Goussaud. Depuis ces massifs au sud, culminant à un peu plus de 700 m, les deux lignes de faite sont moins perceptibles en raison de l'effet «d'écrasement» lié à la vue en plongée mais elles restent lisibles.

Les éoliennes soulignent les deux lignes de faite et sont par conséquent en cohérence avec le socle physique. Elles constituent de nouveaux éléments de repère dans le paysage. Cette position dominante, si elle est cohérente avec la topographie, peut en revanche induire des effets de dominance depuis certains lieux de vie parmi les plus proches.

Les rapports d'échelle avec le relief sont équilibrés, le dénivelé perceptible apparaissant généralement au moins équivalent à la hauteur des éoliennes. En ce qui concerne les rapports d'échelle avec les motifs existants, ceux-ci peuvent paraître discordants dans les vues vraiment proches, notamment avec le bâti (covisibilités possibles avec plusieurs hameaux).

5.4.2 Les modifications des perceptions sociales du paysage

Suite à la réalisation de l'enquête sur les perceptions sociales, on constate que la perception de l'éolien dépend fortement des personnes. Les éléments sur lesquels ces dernières semblent toutefois unanimes sont la proximité avec les habitations et la taille des parcs (nombre d'éoliennes limité à 5-6).

5.4.3 Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Dans l'AEE, les deux villes recensées, **La Souterraine** et **Châteauponsac**, ne permettent pas de visibilités sur le projet. Seule une vue très ponctuelle et anecdotique a été identifiée en périphérie de la ville de La Souterraine. L'impact du projet éolien sur ces deux villes est par conséquent estimé nul.

Des cônes de vision sur le projet éolien sont possibles très ponctuellement depuis l'A20 et la N145. L'impact du projet sur ces deux routes est par conséquent jugé nul (faible à modéré pour certains petits tronçons).

Dans l'AER, les bourgs les plus sensibles sont **Bessines-sur-Gartempe** et **Folles**. Les deux présentent des visibilités et covisibilités importantes. L'impact du projet est par conséquent modéré. Quatre bourgs sont très faiblement impactés, **Fromental**, **Bersac-sur-Rivalier**, **St-Amand-Magnazeix** et **Morterolles-sur-**

Semme. Des vues très partielles sont possibles depuis ces villages ou en périphérie. Une seule échappée visuelle très furtive a été identifiée depuis l'accès nord de **Fursac**. L'impact du projet sur ce bourg est considéré comme nul.

Les routes les plus impactées sont l'**A20**, la **D1** et la **D220**, avec un impact faible (ou très faible à faible). Les vues sont rares depuis l'A20 mais des vues panoramiques sont possibles depuis un tronçon au nord. La D1 offre des vues discontinues et très partielles sur le projet éolien, excepté depuis le tronçon au sud de Paulhac, qui permet des fenêtres dégagées. La D220 permet également des vues panoramiques ainsi que des vues discontinues et partielles sur le projet éolien tout au long de son tracé. La D28 et la D711 sont très faiblement impactées car les vues depuis ces routes sont rares et partielles.

Dans l'AEI, le projet éolien a un impact fort sur deux lieux de vie : **Ars** et **Le Sauze**. Ces derniers figurent parmi les hameaux les plus proches (moins d'un kilomètre) et présentent des vues ouvertes en direction des éoliennes, dont la plus proche paraît dominante par rapport aux habitations (respectivement E5 et E1).

Cinq hameaux présentent un impact modéré à fort, avec un impact globalement modéré pour le lieu de vie et des vues depuis certains accès ou certaines habitations périphériques depuis lesquelles les éoliennes sont prégnantes : **le Cluzeau**, **La Beige**, **Lascoux**, **Lavaud**, **Montjourde**. Tous sont situés à moins d'1,1 km. Ces hameaux sont localisés au sud-est du projet (avec vue sur les deux zones du projet), au sud des éoliennes sud (hameaux les plus proches de ces éoliennes), ainsi qu'au nord-ouest du projet.

L'impact du projet est qualifié de modéré pour deux hameaux, le **Pont de Lascoux** et des **Plats**. Ceux-ci sont situés entre 1,4 et 1,5 km du projet éolien, au nord-ouest. La prégnance des éoliennes est assez importante mais il n'y a pas d'effet de dominance sur les habitations.

Le projet éolien a un impact faible sur treize hameaux : **le Grand Bagnol**, **Puymaud**, **Champconteau**, **Les Gouttes**, **La Traverse**, **Lordupuy**, **Le Petit Bagnol**, **Le Nouhaud**, **Les Chers**, **L'Ecorneboeuf**, **Les Tuileries**, **Coulerolles** et **Bord**. Ces hameaux se trouvent pour une bonne partie au nord du projet. Ils offrent des vues partielles sur les éoliennes en raison des boisements et du relief. A noter toutefois que quatre de ces hameaux présentent des vues depuis certains accès où les éoliennes sont prégnantes et/ou ont un effet de dominance sur le bâti, avec par conséquent un impact ponctuellement fort : **Les Gouttes**, **Lordupuy**, **Bord** et **Le Grand Bagnol**.

Cinq hameaux sont impactés de manière très faible : **L'Abbaye**, **Bellevue**, **Rocherolles**, **La Bussière** et **Le Pont des Chers**. Deux sont situés en rebord de la vallée de la Gartempe et les trois autres au nord du projet, à plus d'1,2 km. Seuls des bouts de pales seront perceptibles depuis ces lieux de vie.

Un seul hameau n'est pas du tout impacté, celui de **Mazéras**, en raison de sa situation sur un versant de la vallée de la Gartempe.

En ce qui concerne les routes, les plus impactées sont la **D1/D4**, la **D63** et la **D234** (sensibilité faible à modérée ou modérée) car elles permettent des vues dégagées sur la ZIP. La **D73** et la **D94** offrent des vues plus fragmentées et discontinues, leur sensibilité est par conséquent faible.

5.4.4 Les relations avec les éléments patrimoniaux et touristiques

Dans l'AEE, les sites à l'enjeu le plus important (**lac de Saint-Pardoux** et **Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud**) sont peu impactés par le projet éolien. Les vues depuis le site du lac de Saint-Pardoux sont en effet quasiment inexistantes et les vues depuis les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud sont rares (impact faible). Le **tour de Bridiers** (MH) est également faiblement impacté : le projet est visible en covisibilité avec les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud et la ville de La Souterraine, mais reste assez peu prégnant étant donné la distance.

Les sites touristiques recensés sont très faiblement ou pas du tout impactés par le projet éolien.

Dans l'AER, l'enjeu le plus fort concernait le site emblématique des **Monts d'Ambazac**. Les visibilités sur le projet sont rares mais il existe quelques points de vue panoramiques, avec une vue en plongée. L'impact du projet sur ce site est faible.

Le monument le plus impacté est l'**église Saint-Léger de Bessines-sur-Gartempe** (MH). Celle-ci apparaît en effet en covisibilité avec le projet depuis l'ouest du bourg (juxtaposition des éoliennes et du clocher). L'impact du projet est modéré. D'autres monuments et sites sont faiblement impactés : **église Saint-Blaise de Folles**, **château de Chambon** et **vallée de la Gartempe**. Il existe en effet des visibilités et covisibilités avec le projet mais ce dernier apparaît à l'écart du monument/site et/ou relativement lointain.

En ce qui concerne les sites touristiques, on note des visibilités discontinues et /ou partielles depuis le **GR 654** et le **GRP des Monts d'Ambazac**.

Dans l'AEI, trois sites et monuments patrimoniaux sont faiblement impactés par le projet : le **menhir des Fichades** (MH), le **dolmen de Bagnol** (MH) et le **site emblématique des chaos rocheux**. Le projet est visible partiellement depuis les deux mégalithes. En ce qui concerne les chaos rocheux, on note une vue principale depuis les rochers du hameau de Montjourde.

Le projet est également perceptible à l'arrière des boisements depuis le **dolmen de Goudour** (site non protégé mais signalé). L'impact du projet sur ce site est faible.

5.4.5 Les effets cumulés du projet

En janvier 2020, dans le périmètre éloigné, un seul parc en exploitation a été recensé. Il s'agit du parc éolien de La Souterraine. Ce dernier comporte quatre éoliennes formant une ligne courbe.

Deux projets éoliens autorisés ont été recensés à l'échelle de l'AEE. Il s'agit d'un parc de huit éoliennes sur les communes d'Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille, ainsi que d'un parc de quatre éoliennes sur la commune de Laurière, dans l'AEE. On recense également cinq projets en cours d'instruction, également tous situés dans l'AEE. Les effets cumulés avec les projets des Ailes du Moulin à Vent, des Terres Noires, de Marsac, de la Longe et des Landes de Verrines sont très faibles en raison de leur éloignement et de leur contexte bocager, limitant fortement les covisibilités possibles. Les effets cumulés avec les projets des Ailes du Puy du Rio et de Bersac-sur-Rivalier sont faibles. Ces deux projets sont situés sur le relief des Monts

d'Ambazac et des covisibilités avec le projet de Folles sont possibles. L'écartement est toutefois important et les parcs restent bien lisibles, sans créer d'effet de saturation ou de barrière visuelle.

On recense 21 projets connus de faible hauteur, tous situés dans l'AER. Une grande partie de ces projets sont des défrichements. On note également un nombre important de projets situés sur les anciennes mines d'uranium à Bessines-sur-Gartempe. De rares covisibilités sont possibles avec certains de ces projets, les effets cumulés sont très faibles ou nuls.

5.4.6 L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

La création de nouvelles pistes est minime. Les chemins existants permettant d'accéder à E4 et E5 sont renforcés et élargis et la route desservant E1, E2 et E3 est élargie. L'utilisation d'un matériau local d'une teinte similaire aux chemins existants (beige) permet une bonne intégration (cf. mesure C1). Les pistes d'accès ont par conséquent un impact faible.

Les plateformes ont un impact significatif à l'échelle de l'aire immédiate. Elles seront visibles depuis les routes environnantes, étant presque toutes situées à proximité immédiate d'un axe routier. Leurs formes et leur couleur trancheront avec les prairies ou cultures dans lesquelles elles s'inscrivent (impact modéré).

Le défrichage est peu important et concerne en majorité des parcelles de taillis d'une moindre valeur paysagère. D'autre part, les boisements existants sont morcelés et présentent des formes découpées. Ce défrichage sera donc peu impactant dans ce paysage où s'imbriquent boisements, cultures et prairies.

Le poste source est situé à plus de 3 km du projet. La haie bocagère entourant la clôture permet une bonne intégration paysagère (cf. mesure E1).

Impacts de l'exploitation du projet éolien						
Thématiques	Sensibilité	Description de la nature et de l'importance de l'effet		Impact brut	Mesure	Impact résiduel
Zone d'implantation potentielle	Forte	Très peu de pistes à créer, chemins existants à renforcer, route à élargir. Peu de défrichement (environ 2600 m ²), en majorité du taillis. Pas de poste de livraison, création d'un poste source à 3,3 km du projet.	Long terme / réversible	Modéré	Mesures E1 et C1	Faible
Paysage immédiat	Modérée à forte	Impact fort pour deux hameaux (effet de dominance) : Ars et le Sauze. Impact modéré à fort pour six hameaux : Le Cluzeau, Bord, La Beige, Lascoux, Lavaud, Montjourde. Impact faible à modéré pour les routes. Impact faible pour le menhir des Fichades (MH), le dolmen de Bagnol (MH), le site emblématique des chaos rocheux et le dolmen de Goudour.	Long terme / réversible	Modéré à fort	-	Modéré
Paysage rapproché	Faible à modérée	Bonne cohérence du projet avec les structures du relief (en ligne de faite). Lieux de vie très faiblement ou pas du tout impactés, excepté Bessines-sur-Gartempe et Folles (impact modéré). Routes faiblement ou très faiblement impactées. Sites patrimoniaux et touristiques globalement peu ou pas impactés, excepté l'église de Bessines-sur-Gartempe (impact modéré).	Long terme / réversible	Faible	-	Faible
Paysage éloigné	Faible à modérée	Vues lointaines peu nombreuses en raison du relief et de la couverture végétale (boisements, haies). Covisibilités possibles avec les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud. Villes (La Souterraine et Châteauponsac) non impactées. Routes très faiblement à faiblement impactées.	Long terme / réversible	Très faible	-	Très faible

Tableau 32 : Synthèse des impacts de l'exploitation du projet éolien

Nul
Très faible
Faible
Modéré
Fort

Caractéristiques des effets : Temporaire, moyen terme, long terme ou permanent / Réversible ou irréversible / Importance : nulle, très faible, faible, modérée, forte

6. Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

